

Règlement du jeu :

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé par la société SBG MEDIAS, SARL.

Article 1

La société SBG MEDIAS, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000,00 euros ayant son siège social au 8 rue du Montarlier à La Celle St Cyr, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 808 942 940, ci-après dénommée « la société organisatrice », organise plusieurs jeux concours gratuits sans obligation d'achat sur sa page Facebook (<https://www.facebook.com/SoBusyGirls>). Ces jeux font tous l'objet d'un post Facebook qui peut être relayé dans un article publié sur le site <http://SoBusyGirls.fr> dans la rubrique « Concours » (<http://sobusygirls.fr/category/concours/>), sous-rubrique « Concours Quotidiens SBG » (<http://sobusygirls.fr/category/concours/concours-internes/>)

Article 2

Ces jeux sont ouverts à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Belgique, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins et, de manière générale à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu.

La participation au jeu implique de la part des joueurs l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du jeu.

Toutes difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs, sans qu'aucun recours ne puisse être exercé.

Article 3

Pour participer à un jeu, chaque joueur devra remplir les conditions indiquées dans le post du concours.

Dans la plus grande majorité des cas, les conditions sont les suivantes :

- « Liker » la page Facebook de SoBusyGirls.fr, c'est-à-dire être un fan de cette page Facebook en ayant cliqué sur un bouton « J'aime cette page » renvoyant vers cette page Facebook,
- Aimer, partager et commenter le post du concours.

Pour être considérée comme valide, la participation d'un joueur devra remplir précisément ces conditions.

La participation au jeu est limitée à une inscription par personne physique ayant un compte Facebook valide (Facebook interdit la possession de 2 comptes pour une même personne).

Article 4

La période durant laquelle les participants auront la possibilité de jouer est indiquée dans les conditions du concours dans le post.

Chaque joueur devra remplir précisément les conditions indiquées dans le post Facebook du concours. Le cadeau sera attribué après tirage au sort parmi toutes les participations valides après la date de clôture du jeu. Le tirage au sort s'effectue en utilisant une fonction random dans un tableur après extraction de la liste des pseudos Facebook qui remplissent les conditions.

Article 5

Le ou les lots mis en jeu sont décrits dans le post concours. L'organisateur s'engage à fournir le lot ou les lots présentés. Si, pour une raison quelconque, le ou les lots ne seraient plus disponibles, l'organisateur s'engage à fournir un ou des lots similaires et de même valeur. Les lots seront envoyés par La Poste ou par transporteur dans un délai de 8 semaines après parution des résultats.

Article 6

Le ou les gagnants seront informés de leur gain en étant désignés à travers leur pseudo Facebook dans un article « résultats » publié à cet effet, juste après la date de clôture du jeu, dans la sous-rubrique « Résultats de concours » (<http://sobusygirls.fr/category/concours/resultats-de-concours/>). Cet article sera relayé sur les réseaux sociaux de SoBusyGirls.fr. Le ou les gagnants devront se manifester dans un délai de 7 jours après parution des résultats en envoyant un message privé en utilisant le compte Facebook avec laquelle il aura participé au concours. Il appartient au gagnant de se renseigner sur les résultats de ce concours afin de se manifester dans le délai de 7 jours.

Article 7

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

Ces données sont conservées provisoirement et servent exclusivement à tirer au sort le ou les gagnants. Ces données sont systématiquement supprimées dans un délai de 6 mois après la parution des résultats.

Article 8

Le ou les lots non réclamés 7 jours après la date de parution des résultats du concours, seront alors déclarés comme perdus et ne seront pas remis en jeu.

Dans le cadre de ce jeu, la publication du pseudo Facebook des gagnants n'est prévue que sur le site SoBusyGirls.fr et/ou sur la page Facebook de SoBusyGirls.fr.